

Procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 30 août 2023

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (20) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Gaston AUGEROT, Mme Halimé COLAKER, Mme Françoise DALSTEIN, Mme Esther GOELLER, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGMANN, M. Alain LINDEN, M. Fabrice MEYER, Mme Marie-Line MURGIA, M. Guy OLLINGER, Mme Isabelle OUAZANE, M. Matthieu REBERT, Mme Michelle RIGAUD, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Dominique WITTISCHE.

Procurations (0) :

Excusés (5) : M. Nicolas HART, M. Gaston LECHNER, M. Mike QUADRINI, M. Pascal RICATTE, M. Thierry WEILAND.

Absent (2) : Mme Tiffany GUERSING, Mme Cécile RIOS.

La séance est ouverte à 20H35.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Michelle RIGAUD comme secrétaire de séance.

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 06 juillet dernier, date du dernier Conseil Municipal :

- **Droit de Préemption Urbain (DPU)**

La Commune a reçu 8 (huit) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont 7 (sept) pour des immeubles bâtis et 1 (une) pour un terrain.

Pour l'ensemble des DIA reçues, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont il dispose.

- **Concessions cimetière**

3 nouvelles concessions et 2 renouvellements de concession ont été enregistrés.

- **Arrêtés**

- En date du 21 août 2023, Monsieur le Maire a pris un arrêté d'ouverture des dimanches pour l'année 2024 : 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2024 suite à la demande du magasin LIDL.

- **Divers**

- Signature de l'état de prévision des coupes 2024 de bois pour la forêt communale (429 m3 de coupes à façonner et 516 m3 de cessions aux particuliers).

1. 2023-CM 30.08-085 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 août 2023

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ordre du jour du Conseil Municipal qui s'établit comme suit :

Fonctionnement de l'assemblée délibérante	
2023-CM 30.08-085	Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 août 2023.
2023-CM 30.08-086	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2023.
2023-CM 30.08-087	Modification de la constitution de la commission travaux, affaires immobilières et urbanisme, développement économique
Chasse	
2023-CM 30.08-088	Renouvellement du bail de chasse.
Culture	
2023-CM 30.08-089	CCB3F. - Demande de subvention « Aide à l'action culturelle en bibliothèque ».
Affaires scolaires et périscolaires	
2023-CM 30.08-090	Projet Fus@e. - Commande et demande de subvention.
Ventes et locations de terrains et de biens communaux	
2023-CM 30.08-091	Concession d'aménagement. - Compte-rendu annuel 2022 de la SODEVAM.
Subvention	
2023-CM 30.08-092	Subvention à l'association 3 ânes à la maison.
2023-CM 30.08-093	Subvention à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie ».
Ressources humaines	
2023-CM 30.08-094	Modification du représentant au CNAS.
2023-CM 30.08-095	Création d'un poste d'agent de maîtrise.

2. 2023-CM 30.08-086 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2023

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 juillet 2023.

3. 2023-CM 30.08-087 Modification de la constitution de la commission travaux, affaires immobilières et urbanisme, développement économique

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Le Conseil Municipal, par délibération du 13 avril 2022, a décidé de modifier les commissions et de les redéfinir de la façon suivante :

- Finances,
- Travaux, affaires immobilières et urbanisme, développement économique,
- Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse,
- Développement durable, santé, cadre de vie et sécurité,
- Evènements et communication, démocratie participative, culture et sport.

Madame Françoise DALSTEIN souhaitant intégrer la commission travaux, affaires immobilières et urbanisme, développement économique, il est proposé au Conseil Municipal de valider cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'intégrer Madame Françoise DALSTEIN à la commission travaux, affaires immobilières et urbanisme, développement économique.

4. 2023CM 30.08-088 Renouvellement du bail de chasse

M. Roland GLODEN présente le point.

Le bail de chasse de la Commune de BOUZONVILLE attribué à Monsieur Patrick TRITZ, adjudicataire, arrive à échéance au 1^{er} février 2024. Il convient donc de renouveler l'attribution de ce bail pour une période de 9 ans, allant du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Une Commission consultative sera réunie prochainement à cet effet. La Commune de BOUZONVILLE y sera représentée par 2 Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal.

De plus, les Sociétés de chasse doivent indemniser les propriétaires des terrains concernés par le périmètre de la chasse à Bouzonville, y compris la Commune pour ce qui la concerne. Il est possible pour la Commune de procéder à la répartition du produit de cette indemnisation au profit des propriétaires fonciers une fois le bail signé. Ce fût le cas jusqu'à présent.

Dans ce cadre, les propriétaires doivent être consultés. Aussi, une réunion publique avec les propriétaires fonciers concernés est programmée le 11 septembre 2023 en vue de se prononcer sur le mode de répartition du produit de la chasse.

M. le Maire précise qu'il s'agit de la principale délibération de cette séance du Conseil. Il explique que ce renouvellement est une procédure lourde qui se déroule en 16 étapes jusqu'à la fin de l'année. Avec cette délibération, la 2^e étape est passée. Il faudra ensuite prendre un arrêté précisant le mode de consultation des propriétaires, et fixer par avis public une date de réunion des propriétaires puis un procès-verbal d'affectation du produit de la chasse qui sera affiché publiquement pour que les propriétaires puissent déposer des déclarations de réserve et des demandes d'enclaves. Une commission étudiera ces demandes et un Conseil Municipal se réunira fin septembre pour fixer notamment le mode de mise en location. Une commission et le Conseil Municipal se réuniront à nouveau pour se prononcer notamment sur les

candidatures et pour que le Maire puisse signer la convention correspondante. La délibération sera ensuite affichée puis un troisième Conseil Municipal se réunira pour désigner l'estimateur des dégâts de gibier rouge.

Mme Françoise DALSTEIN demande si le bail est bien pour 9 ans. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Jean-Yves HEUSSER demande si tous les propriétaires sont concernés ou seulement ceux qui ont des terrains de chasse. M. Roland GLODEN répond que seule la deuxième catégorie de propriétaires est concernée. Il explique que les propriétaires seront réunis le 11 septembre prochain.

M. Roland GLODEN indique que le loyer est fixé à environ 7 € l'are par an.

M. Matthieu REBERT est surpris que le syndicat des eaux soit concerné. M. Roland GLODEN répond que des terrains communaux sont concernés également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- renouveler le bail de chasse pour la période allant du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
- désigner M. Roland GLODEN et M. Guy OLLINGER pour siéger à la Commission Consultative Communale de Chasse,
- valider la liste des propriétaires,
- consulter les propriétaires par voie de réunion publique au 11 septembre 2023 pour se prononcer sur l'affectation de la chasse.

5. 2023CM 30.08-089 CCB3F. – Demande de subvention « Aide à l'action culturelle en bibliothèque »

Mme Halimé COLAKER présente le point.

Par délibération en date du 29 juin dernier, la Communauté des communes du Bouzonvillois Trois Frontières a mis en place un dispositif d'aide à l'action culturelle en bibliothèque à destination des bibliothèques de son territoire. Le montant de la subvention peut atteindre 100 % du budget de l'opération avec un plafond de 1 000 €. Deux dossiers par bibliothèques peuvent être subventionnés par an.

L'Espace Culturel prévoit d'organiser un spectacle musical sur le thème d'Halloween le samedi 4 novembre 2023 par la compagnie le Charbon Débonnaire. Le coût de cette soirée s'élève à 1 184, 83 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de spectacle musical de la compagnie le Charbon Débonnaire,
- De solliciter une subvention à hauteur de 1 000 € auprès de la CCB3F,
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif au dossier de subvention.

6. 2023CM 30.08-090 Projet Fus@e. – Commande et demande de subvention

Mme Michelle RIGAUD présente le point.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 16 décembre 2020 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Mme Michelle RIGAUD ajoute qu'un audit informatique a eu lieu récemment au sein des services de la Ville et des écoles. Cet audit a conclu que l'école était bien dotée en matériel informatique et que, par conséquent, aucun achat n'est prévu dans un futur proche. Cette délibération permet uniquement de régulariser la situation vis-à-vis du projet départemental.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre ou nos école(s) (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique, ...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune (EPCI/SIVOS).

7. 2023CM 30.08-091 Concession d'aménagement. – Compte-rendu annuel 2022 de la SODEVAM

M. Roland GLODEN présente le point.

M. le Maire, M. Gaston AUGEROT et Mme Sandrine JUNGMANN ne prennent pas part au vote et quittent la salle pour l'ensemble du point.

L'article L.1523-2 du code général des collectivités territoriales dispose que, lorsqu'il ne s'agit pas de prestations de services, les rapports entre collectivités territoriales et SEML sont définies par une convention.

Celle-ci peut prendre la forme d'une concession d'aménagement lorsque la collectivité confie à une SEML les études et la réalisation d'une opération d'aménagement.

La convention doit préciser les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par la collectivité. A cet effet, comme le prescrit l'article L.1523-3 du CGCT, la SEML doit fournir un compte rendu financier annuel sur les activités, objet du contrat.

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SODEVAM pour la création d'un lotissement aux lieux dits Roeder et Longgreth et suite à l'avis favorable de la commission des travaux, affaires immobilières, urbanisme et développement économique du 27 juin 2023, le compte-rendu annuel à la collectivité 2022 a été présenté au Conseil Municipal le 6 juillet et validé.

Or, suite aux départs de 3 élus, le quorum n'a pas été atteint sur ce point. Il est donc présenté à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des élus prenant part au vote d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité 2022.

8. 2023CM 30.08-092 Subvention à l'association 3 ânes à la maison

M. le Maire, M. Gaston AUGEROT et Mme Sandrine JUNGSMANN reprennent place au sein de l'assemblée.

Mme Françoise DALSTEIN présente le point.

L'association 3 Anes à la Maison, créée en juin 2017, a pour but de promouvoir toutes les activités autour de l'âne et de l'attelage en relation avec l'homme et la nature.

Un nouveau projet « Nichoirs en Equilibre » a vu le jour en collaboration notamment avec la commune.

Cette action a pour but de fabriquer et installer des nichoirs le long du parcours de santé afin de créer un environnement favorable à la vie et à la reproduction des oiseaux. En effet la mésange est un prédateur de la chenille et des larves. Ainsi 160 nichoirs ont été installés.

Dans le cadre de ce projet et afin de permettre l'entretien des nichoirs, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association 3 ânes à la maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 1000 € à l'association 3 ânes à la maison.

9. 2023CM 30.08-093 Subvention à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie »

M. Alain LINDEN présente le point.

Fondée en 1992, l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA), parrainée par Zinédine Zidane, regroupe des familles qui se mobilisent pour vaincre ces maladies génétiques rares qui affectent la myéline du système nerveux et qui engendrent des situations de handicap très lourd.

Depuis 1994, l'opération citoyenne METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE, soutenue chaque année par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et agréée depuis 2020, est proposée aux établissements scolaires pour permettre à l'Association partout en France de sensibiliser les jeunes à la maladie, au handicap et récolter les fonds nécessaires pour soutenir ses missions de développement de la recherche médicale et d'accompagnement des familles touchées par une leucodystrophie.

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, ce sont plus de 594 000 élèves de tous niveaux qui se sont impliqués dans l'opération. À Bouzonville, ce sont notamment 30 élèves de l'école Pol Grandjean qui y ont participé.

La campagne 2023/2024 a obtenu la labellisation Génération 2024 afin de mettre en valeur l'engagement et la solidarité à travers le sport.

De nombreuses communes soutiennent METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE et contribuent à son financement. Ce soutien est essentiel pour aider l'Association à sensibiliser le plus grand nombre de scolaires et leur envoyer les supports nécessaires à la mise en place de cette action.

Afin de participer à cet élan de solidarité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA).

10. 2023CM 30.08-094 Modification du représentant au CNAS

Mme Michelle RIGAUD présente le point.

Suite à la mise en œuvre d'un dialogue social avec les agents ayant pour objectif de réfléchir à la mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps de travail et à l'action sociale à destination du personnel communal, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 mai 2022, a décidé d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, Mme Tiffany GUERSING avait été désignée membre de l'organe délibérant du CNAS notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle de celui-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un nouvel élu membre de l'organe délibérant du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Michelle RIGAUD comme élue membre de l'organe délibérant du CNAS.

11. 2023CM 30.08-095 Création d'un poste d'agent de maîtrise

Mme Michelle RIGAUD présente le point.

Dans le cadre de la promotion interne, il est proposé au Conseil Municipal de valider les éléments suivants :

Nombre d'agents concernés	Grade actuel	Grade d'avancement
1	ATSEM principal de 1 ^{er} classe	Agent de maîtrise

En cas d'accord, il conviendra de modifier le tableau des emplois communaux en conséquence à compter du 1^{er} septembre 2023 en supprimant l'ancien poste et en créant le nouveau.

Mme Michelle RIGAUD indique que cette promotion concerne Mme Nathalie CAPUTO. Elle salue le travail, l'investissement et le sens du service public de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la modification du tableau des emplois communaux.